

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2009  
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20  
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel  
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30  
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne  
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00  
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

#### **EXCUSE :**

M. MOULINIER Maxime

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Création d'un Centre Culturel et Touristique du Vin - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine à l'association de préfiguration et subvention d'équipement - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Bordeaux a décidé de lancer le projet de création d'un Centre Culturel et Touristique du Vin en lui donnant une ambition à la hauteur de la notoriété des vins portant cette appellation.

Avec le concours de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Comité Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, et de l'Etat, la ville de Bordeaux a produit, avec un conseil scientifique et culturel, en s'accompagnant de prestataires extérieurs :

- le concept et la pré-programmation d'un Centre Culturel et Touristique du Vin,
- des hypothèses réalistes de montage économique, financier et juridique,
- une étude de faisabilité architecturale et urbaine des 2 sites pressentis, soit sur deux terrains communautaires situés pour l'un, près des Bassins à Flots, et pour l'autre sur le secteur de La Bastide.

Sensibles aux enjeux majeurs d'un projet visant à doter deux des principales filières économiques de la région, le vin et le tourisme, d'un équipement d'envergure internationale à Bordeaux, les partenaires pressentis ont décidé de soutenir le projet de Centre Culturel et touristique du Vin. Pour mener à son terme la seconde phase d'études et de travaux préalables au lancement du concours de maîtrise d'œuvre, il a été décidé de créer une association régie par la loi de 1901 intitulée « Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux » dite CCTV. Il s'agit en fait d'une association de préfiguration du projet à laquelle la Communauté Urbaine a adhéré en tant que membre fondateur.

Cette association a pour objet de mener les études et travaux préalables à la création, à Bordeaux, du Centre Culturel et Touristique du Vin.

Dans ce cadre, elle devra, notamment :

- assurer le pilotage des travaux et études préalables au lancement du concours de maîtrise d'œuvre architecturale et scénographique de l'équipement envisagé,
- finaliser le montage juridique, économique et financier et accompagner son exécution.

La durée de l'association est limitée à son objet, soit au plus tard au 31 décembre 2010.

Les membres fondateurs de l'association sont :

- la Ville de Bordeaux,
- la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- le Conseil Régional d'Aquitaine,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,
- le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux.

Comme indiqué à l'article 7 des statuts, titre III, intitulé Assemblée générale ordinaire, chaque membre fondateur est représenté par deux personnes dotées chacune d'une voix.

Il incombe donc à l'organe délibérant de la Communauté Urbaine de nommer ces deux élus.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine s'est engagée, dans le cadre du contrat de co-développement passé avec la Ville de Bordeaux et validé par le Conseil de Communauté du 10 juillet dernier, à examiner le principe d'une participation au financement de cet équipement, la ville s'engageant à poursuivre l'association de la Communauté Urbaine au sein des instances de suivi et à communiquer les données du projet au fur et à mesure de l'avancement des études permettant une prise de décision sur le financement.

En contrepartie, la CUB s'engage à examiner, d'ici la fin 2009, sur la base des études en cours, le principe d'une participation à hauteur de 6 000 000 d'euros au budget d'équipement du centre évalué à 55 200 000 € H.T.

Dans ces conditions, la Ville de Bordeaux a fait parvenir à notre établissement public un projet d'implantation de ce centre et a sollicité la participation financière de la Communauté Urbaine sur la base d'un plan de financement prévisionnel sur 5 ans, allant de l'année 2009 à l'année 2013.

L'association étant constituée, la ville de Bordeaux a présenté à la Communauté Urbaine après la tenue du second comité stratégique du 18 septembre 2009, le plan de financement estimatif ci-après pour la période 2009 à 2013 :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ H.T</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ H.T</b>
Foncier	5 000 000	Ville de Bordeaux	6 000 000
Aménagement extérieur	3 000 000	CUB	6 000 000
Structure de développement	1 600 000	CRA	6 000 000
Honoraires et études	7 000 000	CG 33	6 000 000
Construction bâtiment	25 600 000	FEDER (en attente)	6 000 000
Aménagements intérieurs	10 200 000	Etat	1 000 000
Aménagement activités commerciales annexes	2 800 000	CIVB	5 000 000
		CCIB	1 500 000
		Locataires commerciaux	2 800 000
		Institutions financières	10 000 000
		Investisseurs privés	1 700 000
		Mécénat	3 200 000
<b>TOTAL</b>	<b>55 200 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 200 000</b>

Egalement, la Ville de Bordeaux a souhaité que la Communauté Urbaine participe au budget de fonctionnement de l'association CCTV à concurrence de 122 232 € pour les années 2009 et 2010, soit respectivement 60 328 € en 2009 et 61 904 € en 2010.

Le tableau ci-après retrace le budget prévisionnel de l'association au titre de l'année 2009, s'élevant à un montant de dépenses subventionnable de 307 979 € T.T.C.

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Matériels et mobilier informatique	29 900	Mise à disposition mairie Mairie Bordeaux	6 339 60 328
Achat études et prestations	187 374	CIVB	60 328
Fournitures non stockables et administratives	2 392	CUB	60 328
Locations immobilières	3 588	CRA	60 328
Entretien et réparations	717	CCIB	60 328
Assurances	359		
Documentation	1 196		
Rémunération et honoraires	2 200		
Publicité	2 392		
Déplacements	4 000		
Frais postaux	1 435		
Impôts et taxes sur rémunérations	6 584		
Salaires	65 842		
<b>TOTAL</b>	<b>307 979</b>	<b>TOTAL</b>	<b>307 979</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes du rapport suivant :

- **DECIDER** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux » à hauteur de 60 328 € au titre de l'année 2009
- **AUTORISER** le Président à signer la convention ci-annexée, relative aux conditions de règlement de la subvention précitée,
- **DECIDER** du principe de la participation financière de la Communauté Urbaine au budget d'investissement de l'association à hauteur de 6 000 000 € sur un montant estimé à ce jour à 55 200 000 € T.T.C, participation dont le paiement sera échelonnée de 2009 à 2013.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts, M. ASSERAY ainsi que les élus socialistes bordelais s'abstiennent

Ont été désignés : MM. GUILLEMOTEAU et REIFFERS

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
22 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 22 JANVIER 2010